



HAL
open science

Aide et entraide agricole dans un village du Nord-Viêt-nam : modalités pratiques et motivations

Olivier Tessier

► **To cite this version:**

Olivier Tessier. Aide et entraide agricole dans un village du Nord-Viêt-nam : modalités pratiques et motivations. *Aséanie, Sciences humaines en Asie du Sud-Est*, 1999, 4 (1), pp.125 - 159. 10.3406/asean.1999.1645 . halshs-02558337

HAL Id: halshs-02558337

<https://shs.hal.science/halshs-02558337>

Submitted on 29 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Aide et entraide agricole dans un village du Nord-Viêt-nam : modalités pratiques et motivations

Olivier Tessier

Abstract

In Northern Vietnam, labour exchange is the most common form of collective work among farmers and is often used to perform tasks that require an intense labor force in the fields and for other collective tasks related to the social life of the villagers. This paper analyses all aspects of this labor exchange among individuals and families in the village of Hay. We have found that this labor exchange is not simply an economic transaction among farmers, but instead a personal choice of individuals and families in relation to other villagers. One can for example accept or refuse to work for a particular family and one can invite only a particular family to participate in labor exchange. In this paper, we argue that reciprocity is indeed the basis of this labor exchange in which individuals and families participate in order to establish and reinforce bounds with some families inside and outside the village.

Citer ce document / Cite this document :

Tessier Olivier. Aide et entraide agricole dans un village du Nord-Viêt-nam : modalités pratiques et motivations. In: Aséanie 4, 1999. pp. 125-159;

doi : <https://doi.org/10.3406/asean.1999.1645>

https://www.persee.fr/doc/asean_0859-9009_1999_num_4_1_1645

Fichier pdf généré le 05/04/2018

Aide et entraide agricole dans un village du Nord-Viêt-nam: *modalités pratiques et motivations*

Olivier Tessier

L'entraide villageoise est un des thèmes privilégiés de l'étude des communautés rurales car, comme le souligne G. Condominas (1980, 393), son usage est partagé par la plupart des sociétés paysannes. La société rurale nord-vietnamienne ne déroge pas à la règle: dans les villages *kinh* du delta du fleuve Rouge comme dans ceux de la Moyenne Région, le repiquage et la récolte du riz, la construction d'une habitation ou la cueillette du thé, sont autant d'activités préférentiellement réalisées par des groupes de travail composés de membres issus de foyers paysans distincts. Malgré cela, au Nord-Viêt-nam, "aucun chercheur n'a analysé de façon systématique les dimensions sociologiques de cette entraide (les modes de sociabilité qui s'y expriment, l'institutionnalisation éventuelle de ses formes)" (F. Yvon-Trân 1994, 10). Les deux seuls auteurs (Trần Từ 1984; Trần Đức 1994) qui, à notre connaissance, ont abordé ce thème, se sont limités à un descriptif succinct au travers duquel transparaissent une simplicité et une unicité d'usage. L'étude que nous avons menée dans la Moyenne Région et notamment dans le village – *làng* – de Hay (commune – *xã* – de Ninh Dân, province de Phú Thọ) donne, au contraire, l'image d'une organisation complexe tant du point de vue des relations sociales mises en jeu, que de la nature des motivations amenant chacun des partenaires à prendre part au système. Mais s'intéresser au travail en commun au Nord-Viêt-nam implique une mise en perspective historique et contextuelle tant la société rurale a subi de profonds bouleversements en cette seconde moitié du xx^e siècle.

À la suite de la Réforme agraire (1954), dont la promesse de réalisation par le gouvernement révolutionnaire d’Hô Chí Minh fut une des conditions qui permit la mobilisation de la paysannerie dans la guerre de décolonisation¹, s’est ouverte une période de transition (1954-1959) où le monde rural devait progressivement accéder à la phase de collectivisation de l’agriculture², objectif fixé dès le lendemain de l’indépendance (Wickerman 1986, 126; Nguyễn Duc Truyên 1991, 23). Cette phase préliminaire consista en une utilisation de plus en plus prégnante et systématique des pratiques “traditionnelles” de travail en commun qui furent formalisées et standardisées au sein de “groupes d’échange de travail” (*tổ đổi công*) puis de “groupes réguliers d’échange de travail” (*tổ đổi công thường xuyên*) et enfin de “groupes d’échange de travail permanents fondés sur des points de travail” (*tổ đổi công bình công chấm điểm*), étape ultime préalable à la phase de collectivisation proprement dite (Kerkvliet 1998, 1). En optant pour cette démarche progressive, le gouvernement de la jeune République démocratique du Viêt-nam ne faisait que suivre la voie tracée dix ans plus tôt par les dirigeants chinois, processus qui fut analysé par C. Aubert (1980; 1982). S’agissant de la Chine, l’auteur oppose “l’entraide provoquée”, c’est-à-dire les groupes définis et formalisés par les cadres locaux du Parti Communiste, à “l’entraide spontanée” traditionnelle: en fin d’article, en nous appuyant, entre autres, sur ses conclusions, nous proposerons quelques hypothèses quant aux raisons de l’échec ou, tout au moins, de la profonde désaffection que connut au Viêt-nam cette phase d’échange de travail “institutionnalisé” (Wickerman 1986, 129).

Au cours des vingt années qui suivirent (1960-1980), la volonté de mise en œuvre de la grande agriculture socialiste se concrétisa par l’intégration imposée et dirigiste des paysans-coopérateurs en des coopératives agricoles de tailles toujours plus grandes: les coopératives de niveau inférieur (semi- socialiste) furent à la fin des années 60 fusionnées en coopératives de niveau supérieur (socialiste). La tentative de création des coopératives du niveau du district, qui représentait pour les dirigeants de l’époque la nouvelle étape indispensable à l’avènement de la grande agriculture socialiste (Le Duan 1994, 505) se solda en fin de compte par un échec (Nguyễn Đức Nhuận 1992). Les paysans organisés en brigades de travail opposèrent une résistance croissante à l’agriculture collectivisée et centralisée (Yvon-Trân 1992). Les chutes successives de la production agricole (Phan Huy Lê 1997, 55) causes et conséquences de la déroute du système coopératif (faillite des coopératives) ainsi que l’évolution de l’environnement international sont parmi les principales raisons qui conduisirent les dirigeants vietnamiens à amorcer au début des

années 80 un processus de décollectivisation de l'agriculture qui dura une dizaine d'années: mise en place du *khoan 100* ("contrat 100") en 1981 puis du *khoan 10* en 1988, pour enfin aboutir en 1993 au vote, par l'Assemblée nationale, d'une nouvelle loi foncière (Du Van Chau 1998, 162-164).

Cette loi finalisa la libéralisation de l'économie rurale et la décollectivisation de l'agriculture: la terre fut redistribuée à long terme aux foyers paysans et, bien qu'elle reste toujours propriété de l'État, un droit d'usufruit inaliénable (droit d'héritage, droit d'échange de terre, droit d'hypothèque, libre choix de la culture) est accordé à chaque exploitant agricole. Plus de trente ans après la création des premières coopératives, le foyer paysan redevint ainsi l'unité de base de la production agricole jouissant d'une certaine autonomie et de capacités de décision (Đào Thế Tuán 1997, 15).

C'est donc dans ce contexte riche de bouleversements que nous avons envisagé le renouveau des pratiques spontanées de travail en commun, ou coopération dans le travail. Elles ne sont bien sûr qu'une fraction d'un Tout complexe, mais l'enjeu qu'elles représentèrent pour la mise en œuvre de la politique de collectivisation, d'une part, et leur réactivation récente, malgré la profonde réticence des paysans vis-à-vis du travail collectif tel qu'il fut imposé depuis la fin des années 50, d'autre part, sont deux aspects qui suscitent suffisamment d'interrogations pour que l'on s'intéresse de plus près à ces pratiques.

En premier lieu, il est indispensable de préciser que les activités de production agricole sont principalement réalisées par les membres de l'unité domestique: c'est ce qu'a montré une enquête menée pendant une année auprès de six foyers paysans du village de Hay. D'un point de vue quantitatif, c'est-à-dire du point de vue de la somme cumulée de travail consacré à la mise en valeur des terres de l'exploitation d'une unité domestique donnée, la coopération dans le travail n'est donc qu'un phénomène mineur. Mais la mise en commun de la force de travail ne se limite pas au seul domaine agricole: elle vise également la réalisation d'activités non agricoles et la préparation d'événements exceptionnels (mariage, funérailles). Pris dans ce sens large, l'entraide villageoise (*đổi công* ou *làm ruôm*), telle qu'elle est définie et pratiquée par les paysans, n'est qu'une des deux formes possibles de travail en commun, l'aide (*làm giúp* ou *làm hộ*) en constituant la seconde. Le présent article a pour objet de les définir l'une et l'autre, d'en décrire les principes de fonctionnement et de tenter de mettre en lumière la (ou les) logique sous-jacente qui les anime³.

L'échange de travail ou l'entraide (*đổi công*)

Le fonctionnement des groupes d'entraide est fondé sur le principe de l'échange de travail, comme l'indique l'expression *đổi công*: *đổi* "échanger" et *công*, terme polysémique, dont le sens principal est "travail" et par extension "journée de travail"⁴.

Concrètement, un individu sollicite la participation d'un tiers pour effectuer un travail donné sur ses champs, participation qu'il "remboursera" ultérieurement en réalisant un travail équivalent en durée mais dont la nature peut être en principe différente. C'est dans le domaine des activités de production agricole que l'entraide est active. Toutes peuvent faire, selon les dires des paysans, l'objet d'un échange de travail. Les observations de terrain montrent cependant que les groupes sont principalement constitués pour la réalisation des travaux rizicoles que sont le repiquage des rizières et la récolte au sens large (récolte, transport et battage du paddy) et, dans une moindre mesure, la mise en place des cultures sèches (arachide, manioc) ainsi que la récolte du thé. La majorité de ces activités étant réalisée par une main-d'œuvre exclusivement féminine, à l'exception du transport et du battage du paddy ainsi que de la mise en place des cultures sèches qui admettent une certaine mixité, l'échange de travail apparaît être avant tout une affaire de femmes.

Pratiquement, les travaux agricoles mais aussi extra-agricoles sont évalués en *công*, unité qui correspond à une journée de travail. Dans le système d'entraide, la plus petite fraction de travail échangeable est un 1/2 *công*, soit une matinée ou un après-midi; à l'intérieur de cette fraction minimale, les éventuelles variations de temps effectif passé chez chacun des deux partenaires de l'échange ne sont pas comptabilisées. Quel que soit le type de travail échangé, sa pénibilité et la personne concernée (homme, jeune fille à partir de 13-14 ans, femme jusqu'à 60-70 ans) les *công* sont considérés comme de valeur égale, un *công* de récolte équivalant à un *công* de repiquage ou de labour manuel. Cette règle souffre cependant une exception: lorsque l'échange a pour objet un animal de trait (buffle). Les cas d'échange de ce type sont rares mais donnent lieu à une évaluation de la contrepartie dont sera redevable le demandeur qui est un bon révélateur du fonctionnement du système. Elle est fondée sur une estimation en *công* du travail fourni par l'animal, l'outil et l'éventuelle participation du propriétaire aux travaux: une journée de hersage réalisée par le propriétaire du buffle sera ainsi remboursée par trois à quatre *công* de travail suivant la profondeur de la rizière et donc la difficulté que représente l'opération. Seul cas d'échange où la contrepartie nécessite une négociation préalable entre les deux partenaires, ce dernier exemple met en évidence une des caractéristiques remarquables de ce système: quelle que soit la nature du travail échangé, il

est convertible en une unité simple et unique. Enfin, la formation d'un groupe implique que l'initiateur fasse une demande auprès de chacun des futurs partenaires de l'échange. La demande est généralement formulée chez la personne sollicitée la veille du travail pour lequel le groupe est créé, bien qu'elle puisse parfois avoir pour cadre le chemin, la rizière, en définitive tout lieu où les deux partenaires de l'échange sont mis en présence.

Un exemple permettra d'illustrer les principes généraux de fonctionnement énoncés jusqu'ici et d'en préciser certains aspects. Il s'agit d'un groupe d'entraide constitué en 1995 par Mme Bùì Thị Bích afin de procéder à la récolte de printemps d'une de ses rizières (surface de 2 *sào* 7 *thước*⁵), travail qui fut accompli en une demi-journée (1/2 *công*). Le groupe était composé comme suit:

1. Mme Bùì Thị Bích, propriétaire;
2. Mlle Nguyễn Thị Nhung, fille célibataire de Mme Bích;
3. Mme Lương Thị Kim, qui avait préalablement sollicité la participation de Mme Bích pour sa propre récolte. Sa participation correspond donc au remboursement du 1/2 *công* dont elle était redevable;
4. Mme Nguyễn Thị Nam, dont la présence avait été sollicitée par Mme Bích. Cette dernière était donc redevable d'un 1/2 *công*. Le remboursement fut effectué quinze jours plus tard et porta sur la préparation du sol (billonnage) préalable à l'installation des cultures sèches de Mme Nam;
5. Mme Nguyễn Thị Quyên, dont la participation avait été également sollicitée par Mme Bích. Mais c'est sa fille, Mlle Nhung, qui remboursa le 1/2 *công* dû en se joignant au groupe d'entraide constitué deux jours plus tard par Mme Quyên afin de récolter une de ses rizières;
6. Mme Bùì Thị Dung, sœur puînée mariée de Mme Bích. Elle remboursait à cette occasion un 1/2 *công* dont elle était redevable auprès de Mme Bích qui avait la veille récolté chez elle;
7. Mme Nguyễn Thị Thủy, dont la présence avait été sollicitée par Mme Bích, laquelle participa quatre jours plus tard à un groupe d'entraide formé par Mme Thủy.

Ainsi, le principe de réciprocité équivalente est strictement respecté. Pour autant, il n'implique pas que la personne à l'origine de la demande soit celle qui rende ultérieurement les *công* reçus (cas de Mme Nguyễn Thị Quyên), ni même que la contrepartie soit acquittée pour un travail de nature identique (cas de Mme Nguyễn Thị Nam). Cependant deux aspects importants du système d'entraide doivent être précisés, que l'exposé ci-dessus ne fait pas apparaître. D'une part, les participantes ne se limitèrent pas à échanger du travail au sein de ce groupe d'entraide et ne se joignirent

pas à tous les groupes formés ultérieurement par chacune des femmes présentes ce jour là. D'autre part, Mme Bích récolta seule avec l'aide de sa fille ses deux autres rizières. L'existence des groupes d'échange de travail est donc éphémère, leur durée de vie se limitant strictement à l'exécution des travaux pour lesquels ils sont créés, les groupes se constituant et disparaissant au gré des besoins de chacun.

De par ses caractéristiques, cette première forme d'entraide peut être qualifiée "d'ouverte" en opposition au mode de fonctionnement d'une autre forme d'échange de travail également efficiente dans le village de Hay.

Bien que peu répandu – seuls trois groupes ont été identifiés dans le village –, le fonctionnement de cette seconde forme d'entraide n'en est pas moins intéressant. Les cinq à sept membres qui composent chaque groupe sont successivement en position de demandeurs de l'échange et de personnes sollicitées: les travaux, de récolte par exemple, sont effectués par l'ensemble des participants chez chacun des partenaires. L'exemple proposé ci-dessous est celui d'un groupe identifié pendant la récolte de riz du printemps 95, à savoir:

- Mme Hà Thị Lan
(4 sào de rizières récoltés par le groupe en 2 jours);
- Mme Nguyễn Thị Oanh
(5 sào de rizières récoltés par le groupe en 2,5 jours);
- Mme Lương Thị Mão
(3 sào de rizières récoltés par le groupe en 1,5 jour);
- Mme Nguyễn Thị Hà
(2,5 sào de rizières récoltés par le groupe en 1,5 jour);
- Mme Nguyễn Thị Mạnh
(4 sào de rizières récoltés par le groupe en 2 jours).

En référence aux modalités de fonctionnement du précédent système, ce mode d'entraide peut être qualifié de "fermé" ou de mutualiste, puisque chacune des femmes impliquée participa à la récolte de la totalité des rizières de l'ensemble des membres du groupe et qu'aucune d'entre elles ne se joignit à un autre groupe d'échange de travail, ceci bien sûr pour la récolte de riz du printemps 95. D'autre part, il ne suit pas exactement le principe de réciprocité stricte défini précédemment, dans la mesure où n'est pas tenue une comptabilité rigoureuse des *công* échangés alors que les surfaces et donc le nombre de *công* nécessaires à la récolte des rizières de chaque foyer est variable. D'un point de vue purement comptable, Mme Nguyễn Thị Hà et Mme Lương Thị Mão paraissent lésées au contraire de Mme Nguyễn Thị Oanh qui "tire le meilleur avantage" du système. Enfin,

les trois groupes de ce type que compte le village sont efficaces à l'occasion du repiquage et de la récolte des deux saisons annuelles de riz, stabilité toutefois relative puisqu'ils ne se reproduisent pas, d'année en année, rigoureusement à l'identique.

Si les deux formes d'échange de travail décrites sont fondées sur un même principe de réciprocité, principe qui règle l'échange dans de nombreuses sociétés paysannes – ce qui conduit J.C. Scott (1976, 162) à le qualifier de “standard moral commun” – deux traits majeurs distinguent la seconde forme d'entraide de la première: d'une part, les groupes n'ont pas le caractère éphémère de la forme “ouverte”, bien qu'ils ne soient efficaces qu'à l'occasion de travaux ponctuels et prédéterminés; d'autre part, les relations qui unissent les membres ne sont plus bilatérales (demandeur ↔ participant) mais impliquent l'ensemble des participantes dans un réseau de relations multilatérales assurant ainsi la relative stabilité du groupe.

L'aide (làm giúp ou làm hộ)

Dans le cadre du second mode de travail en commun – l'aide – les obligations du receveur envers les participants du groupe qu'il a constitué ne consistent plus en une réciprocité en temps de travail mais en l'invitation à participer à un repas amélioré, riche en viande et en alcool, le jour où sont effectués les travaux. Le terme *làm giúp* signifie littéralement “aider”, “apporter son aide”, traduction que l'on peut également retenir pour l'expression *làm hộ* dont le premier terme marque l'idée de réalisation d'une action, action qui est ici précisée par le second terme *hộ*, aider.

Comme pour l'entraide, il convient de différencier deux modes possibles d'aide, animés ici par des principes de fonctionnement similaires, mais dont la vocation et le domaine d'application sont rigoureusement distincts.

La première forme est efficace dans le cadre d'activités à caractère exceptionnel principalement extra-agricole: la construction d'une habitation ou d'une dépendance (étable, cuisine), le creusement d'une mare, le remplacement des feuilles de latanier couvrant le toit de la maison, l'aplanissement d'une portion de colline, mais aussi la préparation des repas de mariage et de funérailles où peuvent être conviées plusieurs centaines de personnes. Dans la mesure où des critères de force physique et/ou des qualifications particulières sont associés à la réalisation de ces activités, le domaine de l'aide extra-agricole est dominé par les hommes, au contraire de l'entraide, principalement dévolue aux femmes. La pratique de l'aide extra-agricole semble trouver son origine dans la représentation que les habitants ont des travaux pour lesquels elle est efficace. Ils sont la concrétisation d'événements qui symbolisent l'évolution de l'individu au

sein du groupe et représentent les principales étapes, véritables points de passage obligés, de la constitution puis de l'évolution du foyer paysan. M. Trần Quốc Tú, qui bâtit sa maison en 1995, définit ainsi cette forme de travail en commun: "La construction d'une maison ne se réalise pas en échange de travail (*đổi công*) car c'est un grand événement dans la vie de quelqu'un: on vient aider (*làm giúp*) et ensuite si un de ceux qui a participé, construit à son tour une maison alors on part l'aider. Ce n'est pas un travail mais un événement heureux"; ce que la prise d'un repas en commun symbolise. Deux remarques importantes méritent d'être formulées. Lorsque la durée d'exécution des travaux excède une journée de travail en commun, seule une fraction de l'activité est réalisée sous forme d'aide. Pour la construction d'une habitation par exemple, dont la durée varie de quinze jours à un mois et demi, seules trois journées font l'objet d'une mobilisation de cette forme de travail. De plus, le caractère préétabli des activités réalisées en commun (le creusement de la fondation, la pose de la charpente et le transport du mobilier à l'intérieur de la nouvelle habitation) ainsi que l'efficacité toute relative du travail effectué pendant ces journées, liée notamment à la forte consommation d'alcool dont elles sont l'occasion, place l'aide dans le domaine de la symbolique sociale beaucoup plus que dans celui de la rationalité économique. Enfin, si l'on envisage cette forme de travail sur le long terme, on peut estimer qu'elle est animée par le même principe fondamental que l'entraide, la réciprocité équivalente, les foyers paysans ayant tous l'occasion au cours de leur existence de faire appel à l'aide extra-agricole. En d'autres termes, tout homme du village est au cours de sa vie à l'origine de la création d'un ou de plusieurs groupe(s), ce qui le place automatiquement dans une position d'invité potentiel aux groupes que formeront les autres habitants. S'il ne peut refuser de se joindre au groupe initié par un membre de la parenté au sens large (par filiation ou par alliance), l'invité dispose en dehors de ce cadre d'une certaine liberté de choix à la seule condition qu'il n'ait pas sollicité antérieurement la participation de l'initiateur du groupe auquel il est convié.

Il est des situations particulières où l'aide est convoquée pour la réalisation de travaux agricoles qui ne revêtent pas un caractère exceptionnel, travaux qui au regard des explications et descriptions fournies jusqu'alors, semblaient relever exclusivement du domaine de l'entraide (*đổi công*). L'élément intervenant ici est la relation de parenté existant entre le donneur et le receveur. Les belles-filles ont une quasi-obligation d'aide (*làm giúp*) envers leurs beaux-parents, obligation qui se concrétise principalement par leur participation aux travaux de repiquage et de récolte

du riz, mais qui n'implique pas qu'un repas leur soit offert. On peut en ce sens parler de main-d'œuvre captive. Si la relation belle-fille - beaux-parents est la seule qui induise cette forme d'aide de façon quasiment systématique, toutes les relations de filiation directe ou par alliance peuvent en être également le support. Ainsi, des hommes mariés aident leurs parents pour les travaux agricoles les plus pénibles (préparation du sol, transport et battage du paddy) mais aussi leurs beaux-parents trop âgés pour travailler, lorsque ces derniers ne disposent pas en temps voulu d'un fils à même de les aider. Les filles mariées aident également leurs parents mais de façon occasionnelle, étant avant tout intégrées au réseau de leur mari (voir plus loin). Pour ces dernières, l'éloignement du lieu d'habitation parentale constitue un facteur limitant de taille, le type de résidence étant généralement néo-patrilocal⁶.

Le travail en commun: de la position de l'individu à celle du foyer

Les descriptions proposées jusqu'ici ont permis de caractériser l'aide et l'entraide sans toutefois que ne soient abordés, ou seulement ponctuellement, deux questionnements importants. Le premier, d'ordre quantitatif, s'interroge sur la fréquence d'utilisation du travail en commun, la part relative de l'aide et de l'entraide, la taille des groupes. Le second porte sur la nature des relations unissant les partenaires, les motivations qui sont à l'origine de la création d'un groupe d'aide ou d'entraide et par voie de conséquence celles qui conduisent les participants à y prendre part.

Pour aborder ce double questionnement, nous avons complété les connaissances acquises lors d'entretiens et d'observations ponctuels, par une enquête systématique qui eut pour objet le repiquage de printemps de 1996. Une enquête de ce type ne pouvait être axée que sur le repiquage ou la récolte d'une des deux campagnes rizicoles annuelles, seules activités partagées par l'ensemble des foyers paysans et qui se déroulent sur un laps de temps relativement court (10 à 15 jours). Le choix du repiquage fut guidé par un souci de comparatisme, cette activité ayant déjà fait l'objet d'une précédente enquête, bien que moins précise et d'envergure plus modeste, lors de la campagne rizicole de l'été 94. L'unité de référence retenue fut la rizière en cours de repiquage, unité qui permettait de mettre en évidence une éventuelle pluralité des pratiques à l'échelle d'un même foyer paysan. Concrètement, elle porta sur 315 rizières appartenant à 101 unités domestiques sur les 160 que comptait alors le village.

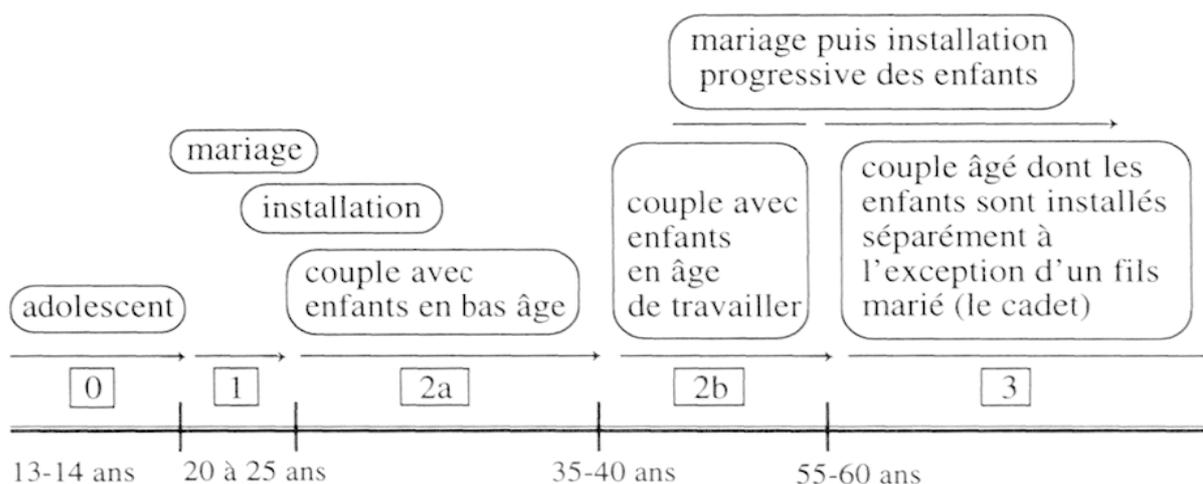
TABLEAU 1

Fréquences d'utilisation des différentes formes possibles de travail

Repiquage réalisé par..	Nombre total		Pourcentage		Nombre moyen de participants
	rizières	foyers	rizières	foyers	
Des membres de la parenté vivant sous le même toit	107	26	34 %	25,5 %	1,5
Des groupe d'entraide stricte:	108	29	34,2 %	28,5 %	3,2
– parenté exclusivement	45				
– voisinage exclusivement	34				
– parenté et voisinage	21				
Des groupes d'aide stricte: uniquement des membres de la parenté	40	12	12,7 %	12 %	3
Des groupes mixtes: aide et entraide	34	11	10,8 %	11 %	4,9
Successivement dans le temps:					
– groupe d'entraide puis membres de la parenté	—	12	—	12 %	
– groupe d'aide puis membres de la parenté	—	3	—	3 %	
Des groupes, quels qu'ils soient, comprenant un ou plusieurs salarié(s)	26	8	8,3 %	8 %	5,1
Total	315	101	100 %	100 %	

La lecture de ces résultats suscite plusieurs commentaires. Globalement, le travail en commun est d'un usage fréquent, 67 % des foyers ayant formé au cours de cette période un ou plusieurs groupes d'aide ou d'entraide pour repiquer 58 % de leurs rizières. Toutefois, au contraire de ce que laisse entendre le discours paysan, leur emploi ne revêt pas un caractère systématique et ne peut être généralisé à la totalité des unités domestiques. L'enquête menée en 1994 indiquait une tendance similaire, 50 % environ des rizières repiquées l'avaient été par les seuls membres du foyer. Quant à la taille moyenne des groupes elle s'avère être, somme toute, modeste, la majorité d'entre eux n'excédant pas un nombre moyen de trois participants. Mais le résultat le plus inattendu est la multiplicité des combinaisons possibles, associant ou non diverses modalités de travail et cela parfois au

sein d'une même unité domestique: si certains foyers combinent simultanément les deux formes de travail en commun (groupes "mixtes"), d'autres ne forment de groupes d'aide ou d'entraide stricte que pour le repiquage d'une partie de leurs rizières, les parcelles restantes étant repiquées par les seuls membres du foyer. Cette dernière association est à l'origine de l'apparente anomalie que présente le tableau où, pour l'avant-dernière catégorie, n'apparaissent pas de chiffres totalisant les rizières. Concrètement, elles ont été réparties dans la première ou la seconde catégorie en fonction de la modalité de travail dont elles furent l'objet. Comment expliquer cette diversité où chacun des cas enquêtés s'apparente à un cas unique à étudier spécifiquement? En première analyse, il semble logique de l'interpréter comme la conséquence de la pluralité des motivations qui conduit chacun des partenaires à prendre part à un groupe donné, adhésion qui peut aller de la pleine maîtrise du choix à l'obligation pure et simple. La nature de la participation d'un individu peut ainsi s'évaluer dans le cadre du rapport antinomique "obligation/maîtrise", rapport qui nécessite d'être appréhendé non pas uniquement en fonction de l'activité pour laquelle les groupes sont formés ni même dans le cadre strict du phénomène "travail en commun", mais à l'échelle du cycle de constitution et d'évolution d'un foyer paysan que l'on peut schématiquement représenter ainsi:



À partir de 13-14 ans, l'adolescent (sans distinction de sexe) est potentiellement à même de devenir partenaire du système d'échange. Cela ne signifie pas qu'antérieurement à cet âge il n'était pas capable de prendre part aux activités agricoles, mais que 13-14 ans est la limite à partir de laquelle on considère que les travaux effectués peuvent être évalués en *công* équivalents à ceux des autres membres du groupe. Jusqu'à son mariage, il est un partenaire passif (objet de l'échange), ses parents ayant la maîtrise

du choix de sa participation aux groupes d'aide ou d'entraide. Il peut exceptionnellement jouer un rôle actif, en prenant l'initiative de proposer à une personne d'un rang de naissance similaire (même génération) de participer à un groupe de travail en commun mais cela toujours dans le cadre des activités agricoles du foyer. Dans ce dernier cas, il s'acquitte lui-même du remboursement des *công* reçus. La situation change radicalement lorsque les jeunes mariés créent leur propre exploitation. Le couple (2a) acquiert la capacité de maîtriser ses choix dans le domaine de l'entraide (donneur ou receveur direct) mais est également soumis aux obligations d'aide (donneur strict) envers les parents du mari et dans une moindre mesure envers ceux de l'épouse. Après une quinzaine d'années de mariage (2b), cette situation connaît deux évolutions majeures successives. Dans un premier temps, les enfants atteignent progressivement l'âge d'être objet de l'échange. La participation directe du couple diminue puisqu'il acquiert simultanément la capacité d'être donneur ou receveur indirect et de déléguer une part de ses obligations aux adolescents. À ce stade, s'opère donc une redistribution des rôles au sein du foyer et non pas une réduction globale de son investissement dans le domaine du travail en commun comme pourrait le laisser croire la moindre participation directe du couple. Puis les enfants vont au fil du temps se marier. Le couple devient alors receveur strict dans le cadre des obligations auxquelles sont soumis les jeunes mariés. Nous avons déjà évoqué la forme que prennent ces obligations (l'aide), ainsi que les personnes qui y sont les plus fréquemment impliquées (les belles-filles). Mais en toute logique, simultanément au départ des filles et à l'établissement séparé des fils, le couple perd progressivement sa capacité de donneur ou receveur indirect dans la mesure où la maîtrise de la décision de participation dont disposent les parents disparaît avec le départ des enfants de la maison familiale. Deux éléments vont atténuer cette "perte" qui, à première vue, s'apparente pour le couple à un retour progressif à l'état de donneur ou receveur direct. Le premier est la réduction des obligations auxquelles le couple est soumis, conséquence de la disparition de leurs parents âgés respectifs ou de leur prise en charge partielle par un des frères (actuellement généralement le cadet) qui, suite à son mariage, s'installe à demeure et assume le fonctionnement de l'exploitation du père. Le second élément tient au mode de transmission indifférencié mais inégalitaire associé au mariage. À chacun de ses enfants, sans distinction de sexe, le père donne généralement un *sào* de rizière qui correspond à la part reçue pour cette "bouche à nourrir" lors de la dernière redistribution des terres (1993), don minimal auquel il ajoute fréquemment pour les fils une surface variable de terre de colline. Se produit ainsi progressivement une redistribution du patrimoine foncier qui pour les parents se solde simultanément par une réduction des surfaces à exploiter. La dernière étape n'est que l'aboutissement du processus

d'installation des enfants. Le couple âgé (3) est alors dégagé de toute obligation et se retrouve en position de receveur strict. Il n'a, en revanche, plus la maîtrise de l'échange mais son investissement direct est limité par la présence du couple, formé par son fils cadet, cohabitant avec lui. Le dernier aspect de ce schéma général mérite cependant d'être nuancé. Une minorité de couples âgés vit seule, proportion qui s'accroît depuis une dizaine d'années, principalement parce que ces couples l'ont désiré mais aussi, plus rarement, parce qu'ils y sont contraints (pas de descendance masculine, fils travaillant à l'extérieur, conflit). Ils sont alors dans l'obligation de continuer à s'investir directement dans l'échange et cela avec d'autant plus d'intensité que la part d'aide à laquelle ils pourraient prétendre est faible, voire nulle.

Si l'aide et l'entraide s'imposent donc comme deux modalités distinctes de travail en commun elles n'en paraissent pas moins indissociables, toute unité domestique pouvant se définir dans un rapport à ces deux formes dont la nature évolue au cours de l'existence du foyer. La plus simple à appréhender, l'aide agricole, relève du mode de l'obligation dans un rapport de parenté défini, la filiation directe, concrétisé indirectement par le travail de l'épouse du fils. Bien qu'il ne s'agisse que d'une première hypothèse de travail, l'aide agricole peut ainsi être perçue comme une représentation concrète de la relation père/fils fondée sur le respect, trait qui s'apparente dans cette ancienne société confucéenne, à la valeur morale de piété filiale. L'aide permet en outre et par défaut, de mettre en lumière les espaces de liberté de choix dont dispose l'unité domestique, illustrés par les 42 % de rizières repiquées uniquement par les seuls membres du foyer.

L'entraide (*đổi công*): une réalité complexe

L'entraide, au contraire de l'aide, ne semble pas constituer une réponse type à une réalité unique, à une situation spécifique qu'il suffirait de caractériser pour en déduire la logique sous-jacente. Cette impression se dégage de la lecture des résultats de l'enquête présentée précédemment: groupes d'échange de travail composés uniquement des membres de la parenté ou du voisinage, groupes associant voisinage et parenté, groupes mixtes (entraide et aide), etc. Dans ce contexte, poser le problème de l'entraide revient à identifier les motivations qui amènent 50 % des foyers à prendre part au système.

Les paysans à l'origine de la création de groupes d'entraide évoquent fréquemment, dans un premier temps, deux raisons interdépendantes pour expliquer leur démarche: la nécessité technique de réaliser certains travaux en un temps court dans un contexte de disponibilité en main-d'œuvre insuffisante. Ces motivations sont également celles retenues par les auteurs

des deux seuls ouvrages, dont nous ayons connaissance, où est évoqué succinctement le problème de l'entraide agricole au Nord-Viêt-nam. Le premier d'entre eux, Trần Đức, décrivant les formes de coopération qui existaient "autrefois" (avant la réforme agraire) écrit⁷: "Au moment du repiquage ou de la récolte, comme il [le petit paysan] ne peut assumer l'ensemble des travaux avec les seuls travailleurs de sa famille, il fait appel à l'entraide (*đổi công*)" (1994, 10). Dans son descriptif un peu plus détaillé de l'échange de travail avant la révolution d'août 1945, le second auteur, Trần Từ, explique: "Par exemple ma famille a besoin de main-d'œuvre demain pour le repiquage ou bien pour la récolte, alors je me rends ce soir chez les familles intimes dans le même *ngõ* ou *xóm* pour négocier avec elles" (1984, 94). Prendre en compte ces deux références pose un problème majeur. Elles ne fournissent aucune information à même de caractériser les exploitations des "petits paysans" qui faisaient appel à l'échange de travail, notamment leurs superficies en rizière, ni d'estimation de l'ampleur du phénomène à l'échelle d'un quartier, d'un village ou de toute autre unité humaine.

C'est pourquoi, aborder la question des motivations des partenaires de l'échange nécessite que soient préalablement précisées quelques caractéristiques de la structure actuelle de la propriété foncière du village où s'est déroulée l'enquête. En 1993, la dernière redistribution des terres au bénéfice des foyers paysans eut pour objectif la répartition équitable d'un *sào* de rizière par "bouche à nourrir". En se fondant sur le cadastre de la commune et sur le nombre de personnes que comptait à l'époque chaque foyer, on peut avancer que cette règle fut respectée⁸. À ce premier type de rizières sur lequel tout chef de foyer dispose d'un droit d'usufruit d'une quinzaine d'années, peuvent être cumulées des terres en adjudication redistribuées théoriquement tous les trois ans par la commune. Elles représentent une fraction minimale de la superficie totale en rizières du village et si les règles régissant leur attribution sont floues, il ne s'est pas produit jusqu'ici de phénomène de concentration de ces terres aux profits de quelques individus. La structure de la propriété foncière rizicole est donc relativement claire. Elle suit un principe de proportionnalité, fonction du nombre de "bouches à nourrir" composant chaque unité domestique, que la pratique de la transmission de terres aux jeunes mariés permet d'entretenir. Ainsi, un couple et trois enfants, dont un est né après la redistribution de 1993, disposent de quatre à six *sào* de rizière, soit une superficie variant de 1 440 m² à 2 160 m² (moins d'un quart d'hectare).

Dans ce contexte, envisageons le gain de temps que permet de réaliser l'entraide lors des périodes de repiquage ou de récolte du riz, sachant que la taille moyenne des groupes est d'environ trois participants. D'après nos

observations, on peut retenir que dans cette région, une femme repique en moyenne 1 *sào* de rizière par jour (un *công*) et récolte dans le même temps de 1 à 1,5 *sào*⁹. Pendant la récolte, le paddy lié en gerbe est transporté à l'aide de palanches ou de charrettes par les hommes vers l'aire de battage (généralement, la cour de la maison), activité qui ne fait que très rarement l'objet d'un échange de travail. La seule épouse du chef de famille réalise donc chacune de ces deux opérations en trois à cinq jours, durée ramenée à une ou deux journées lorsque les travaux sont effectués par trois personnes. Si la réduction de la période de travail est bien réelle, les pépinières tout comme le riz arrivé à maturité supportent sans dommage un délai supplémentaire de deux à trois jours avant d'être respectivement repiquées et récoltées. Ce simple constat technique, lié à la structure de la propriété foncière rizicole, remet en cause l'hypothèse selon laquelle la pratique de l'entraide serait actuellement imposée par l'obligation de réaliser les travaux de repiquage ou de récolte dans des délais que les seuls membres du foyer ne pourraient tenir.

Dans une perspective historique, on pourrait avec prudence avancer des conclusions similaires à propos de la justification technique de l'entraide avant la réforme agraire. En effet, si l'on admet que les "petits paysans", ceux qui avaient recours à cette pratique d'après les deux auteurs précités, correspondaient aux classes des "paysans pauvres" (*bần nông*) et des "paysans moyens" (*trung nông*) définies lors de la réforme agraire, la superficie de rizières possédée par chaque foyer variait de moins d'un *mẫu* (0,2 ha) à un peu plus de deux *mẫu* (0,8 ha) (Trần Phương 1968; Lê Thanh Khoi 1978, 68). Structure de la propriété foncière similaire à celle décrite par R. Dumont (1995, 36) au début des années 30: "La petite et la très petite propriété dominant. Les 3/5 des propriétaires du delta possèdent moins d'un *mẫu* (36 ares). [...] Dans l'ensemble du delta, 90 % des propriétaires possèdent moins de cinq *mẫu*. Il existe peu de moyens et seulement quelques grands propriétaires." La situation décrite ici est donc bien différente de celle envisagée par C. Aubert à propos de la Chine précollectivisée où, pour l'auteur, le recours à l'entraide se justifiait par des déficits ponctuels en main-d'œuvre, les "paysans pauvres" exploitant en moyenne au début des années 40, dans la région enquêtée (Shaan-Gan Ning), deux hectares de rizières par adulte soit quatre hectares au minimum par foyer (Aubert 1982, 412).

De plus, dans ce village de collines, la plupart des rizières ne supportent que deux saisons annuelles de riz séparées par une période de jachère de plus de deux mois¹⁰, assolements qui n'exigent pas une rotation rapide des cultures au contraire de ceux pratiqués dans le delta du fleuve Rouge (une, voire deux cultures sèches supplémentaires). Et c'est justement au nom d'une

perte d'efficacité dans l'utilisation de la main-d'œuvre, tout aussi discutable, que les foyers hostiles à l'échange de travail justifient leur choix. Ils affirment en effet qu'un groupe de quatre personnes ne réalise pas un travail équivalent à celui d'un seul travailleur pendant une période de quatre jours, les participants faisant de nombreuses poses pour discuter, plaisanter, ou devant momentanément s'absenter pour des raisons diverses. L'échange de travail est également pour ces foyers hostiles synonyme de perte de liberté, perte de maîtrise de la gestion des activités agricoles du foyer et perte de temps (celui que ses différents membres doivent y consacrer). Cette atteinte à leur indépendance est d'autant plus durement ressentie que, pour le remboursement des *công*, il leur est difficile de modifier la date et la nature des travaux fixées par le "créancier".

L'argumentation développée par les paysans hostiles à l'entraide laisse supposer que la participation au système d'échange est déterminée par un intérêt, voire par un besoin, partagé par une fraction seulement des unités domestiques du village. À la lumière de la nature des motivations définies par les utilisateurs eux mêmes, peut être envisagé un système fondé sur la répartition des foyers en un groupe "donneur" excédentaire en main-d'œuvre et en un groupe "receveur" déficitaire. Mais une telle vision de l'organisation de l'échange se heurte à un double constat. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous montrent que la somme des foyers potentiellement les mieux dotés en actifs agricoles (2b) prenant part à des groupes d'entraide ou à des groupes mixtes (entraide et aide) est équivalente à celle des jeunes couples (2a) pratiquant l'échange de travail, unités théoriquement les moins bien pourvues en main-d'œuvre.

TABLEAU 2

Répartition des types de foyers en fonction des différentes modalités de travail possibles¹¹

	Foyer seulement	Entraide	Aide stricte	Entraide et aide: mixte	Salariat
51 jeunes couples (2a)	16 soit 31 %	29 soit 57 %	3	1	2
33 couples mûrs (2b)	9 soit 27 %	10 soit 30 %	2	9 soit 27 %	3
17 couples âgés (3)	1	1	8 soit 47 %	4	3

De plus, cette proposition d'organisation bipolaire (donneur excédentaire → receveur déficitaire) est rendue caduque par la forme concrète que prend le principe de réciprocité, le "remboursement" des *công* reçus intervenant généralement dans le cadre d'une seule et même activité, et cela parfois l'après-midi même ou le lendemain de l'emprunt. Dix jours après la récolte de la saison rizicole d'été 1995, les participantes rencontrées s'étaient acquittées des *công* dont elles étaient redevables, affirmant que les créances en travail n'excèdent que rarement une période d'une semaine. En d'autres termes, lors du repiquage de printemps 1996, les échanges se déroulèrent entre les 50 % de foyers qui furent à l'origine de la création d'un ou de plusieurs groupe(s) d'entraide, "le receveur d'hier étant le donneur de demain".

Les groupes composés partiellement ou totalement de salariés le confirment à contrario (*cf.* tableau). Ils sont le fait de foyers paysans qui, à certaines périodes du cycle agricole, sont chroniquement déficitaires en main-d'œuvre et qui ne peuvent s'engager dans l'échange car n'étant pas en situation d'en respecter les termes. Précisons en premier lieu ce que l'on entend par salariés agricoles. Ce sont des paysans du village qui, tout en exploitant leurs propres terres, se louent à la tâche (*làm thué*) ponctuellement, au gré des opportunités. Si le recours occasionnel à ces "travailleurs sur gages" (*làm thué*) est une pratique assez fréquente pour les couples âgés seuls dans l'incapacité de travailler et qui ne reçoivent pas d'aide de leurs brus, le phénomène touche depuis quelques années des foyers plus jeunes. En l'absence de mouvement de concentration foncière, on peut établir un lien entre le développement du salariat agricole et l'intensification du flux d'émigration temporaire en direction des centres urbains et notamment de la capitale, flux qui draine un nombre croissant de villageois depuis 1992-1993. Pour différentes raisons qui ne peuvent être discutées ici¹², le retour aux périodes clés du cycle agricole (préparation du sol, repiquage et récolte) n'est pas un impératif pour la majorité des migrants: on ne peut donc parler de migrations saisonnières. Mais si l'emploi de salariés agricoles est alors un palliatif, une solution alternative à l'absence temporaire, cela n'est vrai que pour une minorité des foyers qui comptent un ou plusieurs de leurs membres travaillant à l'extérieur du village. En effet, la population des migrants est principalement composée de jeunes gens célibataires (78 %) issus d'unités domestique comptant plus de deux actifs; leurs départs visent tout autant à soustraire une bouche à nourrir qu'à générer des revenus supplémentaires. Pour ces foyers, le facteur limitant n'est presque jamais la main-d'œuvre dont ils disposent mais la terre, la faible surface de rizière attribuée en 1993. C'est ce qu'indique la faible proportion de "couples mûrs" (2b) employant des salariés agricoles alors que c'est de cette catégorie de foyers qu'est issue la majorité des migrants temporaires.

L'autre réponse possible à un déficit en main-d'œuvre est la création d'un groupe d'aide, et non plus d'entraide, par des foyers dont la situation ne leur permet pas théoriquement de bénéficier de cette forme de travail en commun. Pratique peu courante car elle implique l'immobilisation d'un membre du foyer pour préparer le repas amélioré servi en contrepartie du travail fourni, mais parfois utilisée comme l'illustrent les groupes d'aide formés par trois jeunes couples (2a) dont l'un des deux époux travaille à l'extérieur du village.

En revanche, les travaux de récolte et de repiquage du riz n'étant pas réalisés simultanément pour toutes les rizières et donc pour tous les foyers paysans, il est possible de voir en l'échange de travail un moyen de rationaliser au mieux l'utilisation de la main-d'œuvre du foyer. Cette hypothèse s'avère cependant peu convaincante lorsqu'elle est examinée à la lumière des modalités pratiques d'échange dans le cadre d'activités dont la périodicité globale à l'échelle du village n'excède pas dix à quinze jours, sachant que les rizières sont en majorité à même d'être repiquées ou récoltées sur un laps de temps plus court (cinq à sept jours). De plus, le fait que les "couples mûrs" (2b) ne substituent pas l'aide qu'ils reçoivent de leurs enfants mariés à la pratique de l'entraide, la moyenne des participants aux groupes mixtes (4,9) montrant une tendance au cumul de ces deux formes de travail en commun, indique, tout au moins pour leurs cas, que la rationalité de l'utilisation de la main-d'œuvre ne constitue pas la motivation déterminante à leur participation au système d'échange.

Parenté et voisinage

Le caractère insatisfaisant des déterminants techniques envisagés jusqu'alors, nous amène à proposer une vision moins utilitariste de la pratique de l'entraide, où cette forme de travail en commun est envisagée pour ce qu'elle est, un échange, et pour ce qu'elle crée, des relations entre les partenaires. Pour ce qui est de l'échange de travail (*đổi công*) proprement dit, le principe de réciprocité équivalente différée dans le temps, même si le remboursement intervient après une courte durée, ne manque pas d'évoquer les trois obligations qui lient le donneur au receveur, telle qu'elles furent définies par M. Mauss dans son célèbre *Essai sur le don* (1991, 205), à une différence près cependant, mais de taille. Le don n'est pas dans ce cas directement le fait de l'initiative du donneur, puisqu'il est sollicité par le futur receveur, ce qui par là même rend caduque l'obligation de recevoir, mais, pourrait-on dire, exacerbe l'obligation de rendre, en ce sens que le receveur est à la fois redevable de la requête et de son objet. Alors pourquoi tenter un rapprochement que la pratique semble dénoncer? C'est parce que dans certaines situations, l'échange pourrait se concrétiser en l'absence d'une

demande si cette dernière n'avait pour utilité de préciser le jour où seront réalisés les travaux en commun. En effet, au cours des périodes de repiquage et de récolte, de nombreuses participantes affirment savoir, préalablement à la demande, "par qui" elles vont être sollicitées. Cette faculté "prémonitoire" ne concerne qu'une fraction des requêtes qui leur sont adressées, fraction dont nous essaierons de préciser la nature. La demande ne serait donc, dans certains cas, que la formalisation d'une relation d'échange préétabli qu'elle permettrait simplement de réactiver, apparentant en cela la démarche de la personne sollicitée à celle d'un donneur puisque le futur partenaire a pleine conscience de son état et se "prépare" à réaliser un don avant même que la requête ne soit formulée.

Mais, se focaliser sur l'objet de l'échange et sur l'indéniable principe de réciprocité qui l'anime, risquerait d'occulter un aspect important du système d'entraide qui en est à la fois l'expression concrète mais aussi, nous semble-t-il, une des motivations premières: la création de relations entre les partenaires et donc d'espaces d'échange. Dans le cas de l'entraide, où ce qui circule n'est pas un bien matériel mais du travail, l'espace d'échange prend deux formes différentes et s'exprime en deux lieux distincts suivant l'angle sous lequel il est envisagé.

Le premier est celui "que l'on voit", celui du champ, de la rizière où sont rassemblés les participants aux groupes d'entraides, composés dans leur grande majorité de femmes. En cela, il n'est pas uniquement un espace de travail mais constitue également un des rares espaces de sociabilité féminine échappant aux contraintes et aux limites existantes dans le cadre du foyer, limites liées à la présence des hommes, des enfants et occasionnellement des beaux-parents. Et force est de constater que la majorité des femmes y participent et en parlent avec plaisir. Le plaisir que l'on éprouve à travailler en groupe plutôt que seul fut déjà relevé par différents auteurs à propos de sociétés paysannes fort différentes, après que ces auteurs aient constaté l'insuffisance d'une interprétation de la coopération dans le travail comme relevant uniquement d'impératifs techniques: en Afrique Bantu, par exemple, W.G.L Randles (1983, 1320) constate que si l'échange de travail est d'une rentabilité discutable, il fournit une réelle satisfaction aux participants qui semble justifier sa rentabilité; s'agissant de l'entraide pour les vendanges dans les Cévennes, H. Balfet et C. Bromberger (1976, 132-133) y voient une pratique qui transforme une opération fastidieuse en réjouissance collective et qui, bien qu'elle représente sans doute une perte de temps, constitue un supplément de vie, de relations sociales, etc.

Le second est l'espace des relations sociales que cristallise l'entraide, où doit être pris en compte la personnalité sociale de l'individu par qui les futures participantes sont susceptibles d'être sollicitées. Abondant en ce sens,

J.T Godbout et J. Charbonneau (1993, 235) notaient, à propos des travaux de recherche sur le don, une carence en ce domaine: "Le don et le contre don y sont 'mesurés' indépendamment de liens entre les personnes impliquées". Pour approcher cet espace, nous avons utilisé les résultats des deux enquêtes précédemment évoquées en distinguant deux types de participants: les partenaires ayant un lien de parenté avec un des deux membres du couple à l'origine de la création du groupe (100 cas) et les autres, rassemblés sous le vocable "voisinage" (85 cas).

TABLEAU 3

Entraide (stricte ou associée à l'aide): fréquence des relations de parenté (les épouses, filles et belles-filles résidant sous le même toit n'apparaissent pas ici)

Relations de parenté avec le chef de famille	Repiquage: campagne de printemps 1996			Repiquage: campagne d'été 1994
	nb. de cas	pourcentage	célibataires	
Sœur(s) de l'épouse	23	23 %	15	16 % dont 60 % célibataires
Fille(s) d'un des frères	20	20 %	16	23 % dont 85 % célibataires
Sœur(s) du propriétaire	18	18 %	13	23 % dont 50 % célibataires
Épouse(s) d'un frère	17	17 %	13	20 %
Belles(s)-fille(s)	6	6 %		?
Épouse d'un frère de l'épouse	5	5 %		—
Mère	3	3 %		3 %
Mère de son épouse	3	3 %		3 %
(lien non clairement défini)	3	3 %		—
Fille(s)	2	2 %		?

Bien qu'ils diffèrent quelque peu d'une enquête à l'autre, les résultats indiquent des tendances similaires. Numériquement, apparaît une prédominance des femmes liées au chef de famille par une relation de parenté directe (sœur,

mère) ou par l'entremise d'un des frères (épouse et fille du frère). Pour interpréter cette tendance il est indispensable, d'une part, de se rappeler que le type de résidence est le plus souvent néo-patrilocal et, d'autre part, d'évoquer brièvement une des caractéristiques de l'organisation de l'espace habité¹³ qui n'est, en fin de compte, que l'inscription dans l'espace physique d'un trait majeur de l'organisation sociale villageoise. Dans ce village de colline, s'opère une concentration spatiale des membres masculins de la famille élargie par installations successives des fils mariés autour de l'habitation du père, espace d'habitation à l'intérieur duquel chaque maison est indépendante et possède une cuisine distincte (foyer). En référence à cette pratique d'installation, les résultats prennent une nouvelle dimension: 50 % environ de la totalité des femmes ayant participé à un groupe d'échange de travail sont issues des différents espaces d'habitation ainsi formés, qu'elles soient épouses ou fille(s) célibataire(s) d'un des frères, mère ou sœur(s) célibataire(s) du chef de famille. Ainsi, paraît se dégager un réseau privilégié d'entraide constitué par les femmes résidant dans l'espace de la famille élargie, réseau dont la stabilité et la reproduction sont assurées par le principe même de réciprocité et dont l'existence permet, en outre, d'expliquer pourquoi nombre d'entre elles déclaraient savoir bien souvent "par qui" elles allaient être sollicitées. Mais nous pensons qu'à l'image du regroupement spatial au sein duquel il prend corps, la légitimité de ce réseau est avant tout celle des hommes, au travers des relations qu'il permet d'entretenir entre les chefs de famille qui sont, rappelons-le, des frères; les filles et les épouses concrétisant par leur travail ces liens. Si les jeunes filles célibataires (filles du frère, sœurs), proportionnellement majoritaires, réalisent effectivement le repiquage, ce sont leurs parents et plus précisément leurs pères qui sont les partenaires (indirects) de l'échange. De plus, les liens établis tendent à perdurer après le mariage des jeunes filles affiliées à l'espace de la famille élargie, bien qu'elles soient à leur tour intégrées au réseau de leur mari respectif, à la condition toutefois que leur nouveau lieu de résidence se situe à l'intérieur de l'espace villageois, plus rarement communal.

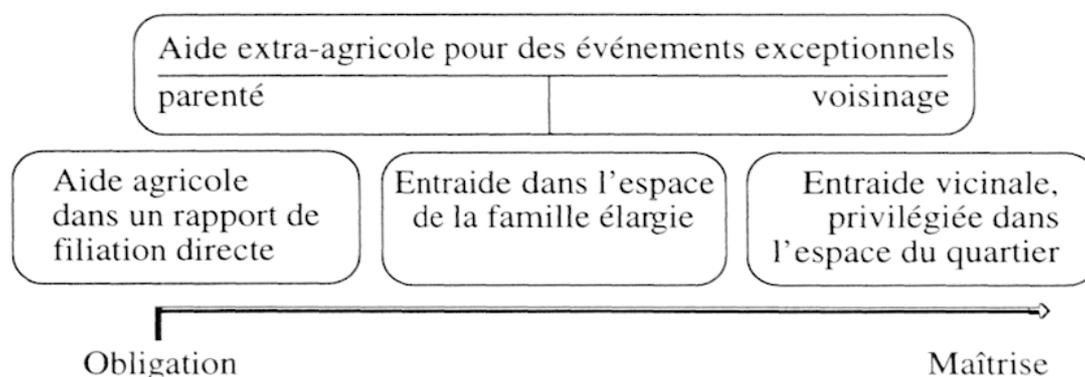
Mais rien de systématique ni d'exclusif dans la participation à ce réseau, comme l'atteste le nombre conséquent de participantes partageant avec les épouses un lien de parenté direct, et notamment la proportion élevée du groupe "des sœurs de l'épouse". Ces dernières sont toutefois en majorité célibataires, ce qui laisse augurer que cette proportion s'amenuise au fil des mariages. En définitive, parallèlement à l'obligation, plus ou moins forte suivant les foyers, d'être partie prenante du réseau de leur mari, les épouses jouissent d'une liberté de choix pour la constitution des groupes d'entraide, limitée cependant par le type de résidence néo-patrilocal qui est susceptible de disperser et d'éloigner les femmes de leur parenté directe.

Parallèlement au pôle de la parenté, des femmes du “voisinage” participent également au groupe d’échange de travail. Le terme voisinage doit être ici compris par défaut, certaines d’entre elles partageant avec un membre du couple un lien de parenté, généralement fondé sur l’alliance, mais dont le caractère vague et éloigné ne nous a pas paru constituer un critère significatif d’analyse. Le seul critère qui puisse être retenu est la proximité géographique existant entre les habitations des deux partenaires de l’échange et, plus précisément, leur implantation en un même quartier (*xóm*). Le village en compte sept, composés chacun d’une dizaine à une trentaine d’habitations. Sur les 85 cas d’entraide vicinale recensés dans la seconde enquête¹⁴, 64 % impliquent un donneur et un receveur résidant dans le même quartier. Bien qu’il ne s’agisse que d’une tendance, deux éléments en renforcent la valeur significative. Remarquons en premier lieu que dans leur description respective de l’échange de travail, les deux auteurs cités circonscrivent également cette pratique au sein d’unités internes au village¹⁵, le *ngõ* (allée) et le *xóm* (Trần Từ 1984, 94; Trần Đức 1994, 9). D’autre part, dans le village étudié, nous avons pu observer dans le cadre d’un autre système¹⁶ d’échange fondé sur un principe identique de réciprocité, ayant pour objet “le don” d’argent, de paddy, de volailles ou de porcs à l’occasion d’événements exceptionnels (similaires à ceux pour lesquels l’aide extra-agricole est efficiente), une concentration de la circulation de ces biens au sein du même espace, le quartier (*xóm*). Mais surtout, si l’on admet que l’échange de travail ne peut pas être interprété comme un palliatif à une hypothétique déficience en main-d’œuvre ou comme un moyen d’améliorer la production de telle ou telle culture, force est de constater que l’existence même de l’entraide vicinale dans des proportions non négligeables affirme, en dehors de toute contrainte résultant de liens de parenté, le caractère social prééminent de cette pratique. La tendance à la concentration de l’entraide vicinale au sein du quartier (*xóm*) indique que c’est à l’intérieur de cet espace que les foyers paysans cherchent préférentiellement à établir, entretenir et consolider des relations privilégiées avec des unités domestiques autres que celles qui leurs sont “données” par la parenté, l’échange de travail n’en constituant qu’un des moyens possibles.

Le travail en commun: entre obligation et maîtrise

À ce stade de la présentation, il peut être établi que le travail en commun s’articule en deux champs distincts. Le premier, qui procède sur le mode de l’obligation plus ou moins stricte, est dominé par les rapports de parenté directs du côté du mari et constitue un premier niveau minimum auquel chacun se doit théoriquement de participer. C’est le domaine privilégié, mais en aucun cas exclusif, des relations ayant pour cadre l’espace de la famille élargie qui s’expriment par le biais de l’aide agricole apportée aux

ascendants directs ou de l'entraide dans le cadre du réseau du chef de famille. Cette localisation spatiale et sociale souffre cependant une exception notable: l'aide extra-agricole liée à un rapport de parenté. Le second champ représente le pôle opposé, celui de l'adhésion volontaire, du libre arbitre (tout au moins théoriquement), où s'expriment préférentiellement les rapports au voisinage et à la parenté directe du côté de l'épouse. C'est le champ de l'entraide vicinale, réalisée préférentiellement au sein du quartier, et de l'aide extra-agricole non liée à des rapports de parenté. Dans la pratique, la distinction entre les deux champs n'est pas aussi nette, la participation à un groupe d'aide extra-agricole, par exemple, pouvant s'apparenter pour certains individus ne partageant aucun lien de parenté avec l'initiateur, à une réelle obligation, au nom d'une relation d'amitié antérieure, etc. Mais nous entrons ici dans le domaine du particulier. Rendre compte du phénomène qu'est le travail en commun nécessite donc d'envisager les liens de parenté que partagent ou ne partagent pas les partenaires du groupe puisqu'ils constituent la référence sur laquelle se fonde l'évaluation du degré d'obligation ou de liberté à y participer.



Concrètement, cette répartition bipolaire détermine l'espace géographique mis en jeu par chacune des formes de travail en commun. L'entraide est circonscrite à l'espace villageois: les partenaires des groupes d'échanges formés dans le village de Hay y résident quasiment tous, la participation d'individus originaires d'un des trois autres villages composant la commune de Ninh Dân, et à fortiori d'autres communes, est exceptionnelle. En revanche, l'espace de recrutement des participants aux groupes d'aide (agricole et extra-agricole) est plus vaste. Ils drainent des partenaires venant des autres villages de la commune de Ninh Dân et des communes limitrophes, conséquence logique du type de résidence néo-patrilocale et de l'élargissement de l'aire matrimoniale au-delà des limites villageoises.

L'individu est ainsi, tout au long de son existence, partie prenante de ces deux champs, la place qu'il y occupe en un temps donné dépendant d'un rapport complexe associant des caractéristiques personnelles relatives à lui-même comme à son partenaire (sexe, âge, situation familiale, lieu de résidence, activité, etc.) et le facteur "lien de parenté avec...". En d'autres termes, pour la récolte du riz par exemple, une femme de 45 ans, en sa qualité de belle-fille, aidera la mère de son époux à récolter; en sa qualité de mère, sera à son tour aidée par sa fille mariée; en sa qualité d'épouse, participera au groupe d'entraide formé par sa belle-sœur ou y délèguera sa seconde fille célibataire; en sa qualité de résidente du quartier participera au groupe d'échange de travail formé par une voisine afin de s'acquitter d'un *công* qu'elle avait précédemment sollicité, etc. Dans ce contexte évolutif, dans le temps mais aussi suivant le partenaire, une évidence s'impose: les groupes de travail en commun sont éphémères parce que dans la pratique quotidienne il ne peut en être autrement. L'auteur Trần Từ l'avait déjà souligné dans sa description des différentes formes d'entraides villageoises (1984, 93): "Dans les activités exceptionnelles (enterrement, mariage, etc.) ou bien entre les villageois qui font du commerce ou qui ont la même activité artisanale, l'entraide est réalisée dans le cadre d'une organisation (*ngõ, xóm, giáp, phe, hội, phường*) mais pour les pratiques agricoles, l'entraide [*đổi công*] est menée presque au hasard, sans organisation". Tout groupe de travail en commun est un cas particulier, résultat original de la somme des rapports spécifiques liant chacun des participants au receveur. "L'organisation" n'est pas ici le groupe formel observé dans la rizière mais la relation bipartite singulière donneur-receveur (direct ou indirect) qui s'impose comme le principal élément susceptible d'assurer la stabilité et la pérennité du système d'échange.

Entraide spontanée et entraide institutionnalisée: deux réalités inconciliables

Dans le contexte des changements successifs qu'a connus le monde rural nord-vietnamien en cette seconde moitié du XX^e siècle, qui furent succinctement retracés en début de présentation, les descriptions et analyses proposées jusqu'alors posent la question de ce qu'était l'entraide villageoise, prise au sens large, dans la société rurale prérévolutionnaire, si l'on admet, comme l'affirme A. Wickerman, que la coopération dans le domaine agricole a toujours existé au Viêt-nam (1986, 126).

Cette question renvoie inévitablement à la notion de "communauté villageoise" siège d'un système d'échange généralisé qui participe, parmi d'autres manifestations de l'unité collective, à sa définition. En dehors de la notion même de communauté villageoise largement critiquée et remise

en cause car empreinte d'une indéniable dimension idéologique, la seule discussion portant sur l'existence potentielle dans un passé plus ou moins lointain de pratiques visant une mise en commun spontanée de la force de travail de l'ensemble des membres d'un même village, dépasse le cadre de cet article: nous nous limiterons donc ici à formuler quelques hypothèses. Pour ce faire, à l'image de ce que propose C. Royer, il est utile de distinguer, l'assistance mutuelle, d'une part, et la coopération dans le travail, d'autre part. L'assistance mutuelle, qui correspond pour l'auteur "au soutien que se prêtent les membres de la communauté pour se protéger contre ce qui les menace ou les frappe" (1970, 35), ne saurait être assimilée à un système d'échange généralisé: c'est une pratique collective de survie où la solidarité circonstancielle qui s'y exprime vise la défense du groupe. Dans un registre différent d'actions collectives que l'on peut imputer aux collectivités paysannes, si les aménagements que sont les digues de protection et les réseaux hydrauliques furent effectivement réalisés par elles, c'est conformément à la volonté de l'État (impérial, colonial et enfin socialiste) et sous son contrôle, la mobilisation de la force de travail se faisant par le biais de la corvée dans le cadre d'un certain nombre de règles définies par l'autorité centrale (Vesin 1992; Fontenelle 1998).

Quant à la coopération proprement dite, où il ne s'agit plus de se protéger mais d'unir et de coordonner les efforts de production (Royer 1970, 35), nous n'avons pu observer sur le terrain ni trouver dans la littérature consacrée au Viêt-nam de références à une quelconque forme d'échange qui impliquerait spontanément l'ensemble des membres d'un même village, dans un système généralisé et désintéressé où l'intérêt général prendrait le pas sur les intérêts individuels c'est-à-dire sur ceux de l'unité domestique.

Aussi, la question de la préexistence des différentes formes de travail en commun mises en évidence dans le village étudié se résume à l'interrogation suivante: la renaissance de ces pratiques s'est-elle faite à l'identique de ce qu'elles étaient avant la révolution?

Quand on interroge les plus vieux des villageois sur ce sujet, il déclarent que l'entraide y était moins prégnante qu'actuellement: l'histoire récente de ce village et de cette région étroitement liée au développement de la production d'une culture coloniale de rente, le thé, et la structuration de la propriété foncière qui en a résulté, ont en effet créé des conditions propices au développement du salariat agricole au détriment de la coopération dans le travail. Ils décrivent cependant une forme d'échange fondée sur un principe de réciprocité équivalente impliquant une demande préalable adressée à chacun des futurs partenaires – ce que nous retrouvons dans les descriptions des formes de coopération traditionnelle proposées par deux auteurs déjà cités: "[...] alors je me rends le soir chez les familles intimes dans le

même *ngõ* ou *xóm* pour négocier avec elles” (Trần Tù 1984, 94). Cette forme d’échange s’apparente par ailleurs à celle des groupes d’entraide de type ouvert identifiés dans le village de Hay. Parallèlement à la description de ces groupes, les villageois rencontrés insistent sur l’ancienneté des pratiques d’aides agricole et extra-agricole, cette dernière ayant selon eux perduré pendant la période de collectivisation. En revanche, ils ne se souviennent pas que des groupes d’entraide de type “fermé” ou mutualiste aient fonctionné antérieurement à la réforme agraire, sans pour autant en nier l’existence.

Face aux incertitudes que laissent planer les différents témoignages recueillis, la comparaison avec l’étude de C. Aubert sur l’entraide dans la Chine “traditionnelle” s’avère particulièrement intéressante. L’auteur en vient à distinguer deux formes d’entraide liées au nombre de partenaires impliqués. La première se caractérise par des groupes de petite taille, composés de quelques parents ou voisins qui effectuent ponctuellement une même activité chez chacun des partenaires suivant un tour établi à l’avance. La seconde, qui se caractérise par des groupes de grande taille, n’est en fait que le produit de l’évolution de la première forme où l’inflation du nombre de participants à un groupe donné rend de plus en plus difficile la réalisation des travaux à tour de rôle chez chacun d’entre eux: au-dessus d’un certain seuil critique¹⁷ de participants, la finalité économique devient prédominante dans l’échange qui glisse alors peu à peu vers le salariat (Aubert 1982, 414-418). Comparés aux résultats de cette étude, les groupes d’échange de travail de type “fermé” identifiés dans le village de Hay s’apparentent aux groupes d’entraide de petite taille décrits par C. Aubert. Si l’on suit le schéma évolutif proposé par l’auteur, on peut alors voir les groupes d’entraide de type “ouvert” comme les produits d’une évolution déterminée par une tendance similaire à celle décrite pour la Chine – l’inflation progressive du nombre de participants – mais à laquelle les paysans vietnamiens auraient apporté une réponse différente: en abandonnant le principe mutualiste et en ne se fondant plus que sur la relation bilatérale et singulière établie entre le demandeur et chacun des partenaires de l’échange, la taille des groupes peut évoluer et s’accroître sans que n’apparaissent de seuil critique ni de situation de blocage, la seule limite étant celle de la quantité de main-d’œuvre dont dispose l’initiateur du groupe pour rembourser individuellement chaque participant sollicité.

Cette hypothèse évolutive se heurte cependant à un problème de taille. Les principes de fonctionnement des trois groupes d’entraide de type “fermé” créés spontanément dans le village ressemblent à s’y méprendre à ceux qui animaient les premières équipes d’entraide institutionnalisées (*tổ đội công*) mises en place à partir de 1955, où les sept familles, en moyenne, qui composaient chaque équipe effectuaient la totalité d’une opération, la récolte

par exemple, chez chacun des partenaires. Comment expliquer alors le peu d'enthousiasme et les réticences que suscitèrent la création de ces équipes institutionnalisées (*tổ đội công*) qui furent rapidement délaissées par les paysans dans le village de Hay, comme d'ailleurs dans la majorité des villages du Nord-Viêt-nam¹⁸ (Wickerman 1986, 128-129; Yvon-Trân 1994, 48). Cette question ne peut trouver de réponses satisfaisantes que dans la mesure où sont distinguées clairement la forme que peut prendre l'échange, d'une part, et sa finalité, d'autre part: c'est ce que font les anciens villageois qui ne se souviennent plus si l'entraide de type "fermé" existait avant la révolution mais qui, en revanche, expliquent qu'ils ont délaissé les équipes d'entraide institutionnalisées parce qu'elles ne correspondaient pas à leur façon de travailler.

Pour comprendre les raisons de cet échec, il est nécessaire de se rappeler que l'entraide spontanée, telle que nous l'avons décrite, procède d'une série de choix sélectifs et singuliers pris au niveau de chaque foyer paysan qui définit ainsi son propre réseau de partenaires privilégiés; réseau par nature évolutif puisque l'engagement concret dans l'échange ne dure que le temps de la réalisation des travaux. Se dessine alors un large éventail d'attitudes possibles vis-à-vis de l'échange où la position adoptée par chacun des foyers va osciller entre deux pôles: la volonté d'établir le plus grand nombre possible de relations d'interdépendances en fonction de la main-d'œuvre disponible (maximisation du nombre de partenaires) ou, au contraire, la volonté de faire primer une rationalité technique et/ou économique où les relations établies par l'échange, synonymes de dépendance, sont perçues comme des entraves, des contraintes.

À la lumière de ce qui vient d'être dit, nous pensons que l'institutionnalisation de l'entraide entre 1955 et 1959 s'est placée en complète opposition avec les pratiques traditionnelles de coopération, et cela pour au moins trois raisons. D'une part, en imposant ou, tout au moins, en standardisant la composition du groupe d'entraide, on a dépossédé les foyers paysans de leur capacité de décision, transférée aux cadres locaux, extériorité du centre de décision qui leur a ôté la possibilité d'avoir une gestion raisonnée "au coup par coup", évolutive, de leur réseaux de partenaires. En d'autres termes, fixer et pérenniser la composition des groupes brise la dynamique du système et fige artificiellement les réseaux de relations. D'autre part, la vocation même de l'entraide fut dénaturée: la rationalisation des activités de production fut en effet placée au cœur de l'échange, finalité économique qui n'était auparavant qu'une préoccupation secondaire, annexe, d'un système tourné avant tout vers la création et l'entretien d'espaces de sociabilité englobant famille élargie et voisinage. Enfin, la hiérarchisation de la participation à l'échange mesurée en fonction du rapport de parenté

ou de voisinage fut abolie, chaque participant se trouvant doté d'un statut équivalent: traditionnellement, au contraire, c'est l'existence préalable de la relation particulière qui fonde la relation d'échange. Ce constat peut être également étendu au domaine de l'aide agricole (*làm giúp* ou *làm hộ*) qui se présente comme une manifestation concrète des égards et obligations dévolus aux parents: en fixant les groupes d'échange de travail en une forme unique et stable, on a du même coup fait disparaître la dimension symbolique de l'aide agricole comme démonstration de la primauté donnée par la société paysanne au rapport de filiation directe.

Ainsi donc, plus qu'une simple politique d'intensification du recours à l'échange de travail, l'institutionnalisation des *tổ đổi công* a dénaturé l'essence même de l'entraide: jusqu'alors, la coopération dans le travail se limitait à la réalisation de quelques activités ponctuelles et maîtrisées par l'unité domestique, fondement de l'économie paysanne.

Replacées dans le contexte de l'époque, les conséquences de l'institutionnalisation de l'entraide pourraient expliquer l'entêtement des responsables nationaux et locaux à vouloir promouvoir cette forme de coopération malgré les signes évidents d'échec qui apparurent dès 1956. En effet, l'indéniable étape de transition vers la collectivisation que cette politique représentait, processus de collectivisation dont l'accélération et l'intensification furent décidés dès 1958 en conseil des ministres (Wickerman 1986, 128-129), nécessitait non seulement une modification progressive des rapports de production amorcée depuis la réforme agraire mais aussi l'abolition et la refonte des organisations sociales paysannes prérévolutionnaires, dont l'entraide traditionnelle était une des composantes, afin de favoriser l'émergence de "l'homme nouveau" et de faciliter la mise en place de la grande agriculture socialiste.

Mais au-delà de ce constat, nous aimerions ici reprendre une hypothèse formulée par C. Aubert qui s'est également interrogé sur les raisons qui pouvaient expliquer l'attitude persévérante des dirigeants chinois malgré l'échec précoce du mouvement d'entraide provoquée en Chine: "L'enjeu de l'entraide provoquée des années 1943-1944 dépasse donc largement le seul domaine de la production agricole. Comme l'a justement noté Schurman, il s'agit alors pour les cadres communistes de 'pénétrer le village naturel', de l'ouvrir à la société globale, de le faire participer aux luttes de l'ensemble de la nation chinoise" (Aubert 1982, 428). Bien qu'établie à propos de la Chine, cette hypothèse mérite d'être considérée dans la mesure où les dirigeants vietnamiens semblent avoir suivi de près la voie tracée dix ans plus tôt par leur puissant voisin du Nord. Dans le contexte vietnamien de l'époque, l'unification du pays était depuis la signature des accords de Genève une des priorités majeures¹⁹ de la jeune République démocratique du Viêt-nam, unification qui pour être menée à son terme nécessitait une

mobilisation du peuple et donc de la paysannerie puisqu'elle représentait plus de 80 % de la population. On peut alors fort bien concevoir l'existence d'un objectif sous-jacent visant une pénétration et une implantation durable des cadres locaux dans des structures villageoises réputées hermétiques, la société paysanne "traditionnelle" étant décrite comme fortement organisée en villages "autonomes" repliés sur eux même. C'est ce qu'indiquent certains passages du discours de Trường Chinh – alors secrétaire général – lors de la Conférence nationale du Parti des Travailleurs²⁰ (14-23/11/1953): "Le Parti s'est consolidé avec lenteur. Ses bases rurales dans de nombreuses régions étaient hétérogènes, ses rapports avec les masses n'étaient pas étroits" (1994, 458). Et de constater plus loin: "Après la réforme agraire, si le Parti ne dirigeait pas la paysannerie d'une manière stricte, elle pourrait suivre le chemin du capitalisme. [...] C'est pourquoi il faut effectivement réorganiser les cellules du Parti dans les campagnes, combattre la tendance à sous-estimer leur édification pendant la réforme agraire". Hypothèse d'autant plus intéressante que ladite réforme agraire (1953-56) fut le théâtre de graves excès (classement abusif de paysans en des "catégories socio-économiques" auxquelles ils ne correspondaient pas, invention de "propriétaires terriens" (*địa chủ*), confiscations arbitraires de terres, séances d'accusations publiques et tribunaux populaires parfois violents où furent fustigées des familles révolutionnaires et résistantes, etc.), excès qui furent dénoncés lors d'une session extraordinaire du Comité Central du Parti (1956) consacrée à ce problème et qui donnèrent lieu à une campagne nationale de rectification des erreurs et de réhabilitation (Vo Nguyễn Giap 1978). L'épuration au sein des cellules locales du Parti et des organismes du "pouvoir populaire" créés avant la réforme agraire, dont les membres furent souvent désignés comme des "ennemis de classes" par les comités de la réforme agraire, et le climat de suspicion permanente et parfois de terreur qui en découla (Vo Nguyễn Giap 1978), jetèrent le discrédit ou, tout au moins, ternirent l'image du Parti et affaiblirent sa notoriété. Aussi, l'important travail idéologique et de mobilisation des masses mené à partir de 1956 autour de la formation des équipes d'entraide (Nguyễn Duc Truyên 1993, 22-23) peut-il être interprété comme une reconquête voire comme une première implantation réelle et durable des cellules locales du Parti au sein de la paysannerie encore sous le choc des abus et de la brutalité de la réforme agraire.

Après plus de trente années d'agriculture collectivisée et dirigiste, les foyers paysans, réinvestis dans leur rôle fondamental de producteur, ont réactivité d'anciennes pratiques de coopération dans le travail dont on ne peut affirmer qu'elles sont identiques aux formes d'entraide prérévolutionnaire mais qui semblent fondées sur des principes similaires. La primauté donnée par les paysans à l'unité domestique sur toutes autres

formes d'organisations sociales ou économiques tend parfois à produire des comportements "isolationnistes" où sont refusées toutes formes d'échange. Pour la majorité des foyers paysans cependant, si l'action collective reste une nécessité, sociale beaucoup plus que technique dans le cas du travail en commun, l'implication qu'ils concèdent vise toujours une dépendance minimale. Les inévitables tensions que génère la contradiction entre logique individuelle et logique collective (Olson 1978) explique la variabilité de l'investissement des foyers dans ce système de coopération et semble amener nombre d'entre eux à se désengager des formes d'échange les plus contraignantes. Nous en voulons pour preuve, la disparition depuis deux ans de deux des trois groupes d'entraide mutualiste (type fermé) recensés lors de la récolte de riz de la saison d'été 1996 et constitués spontanément au début des années 90 par des foyers relativement jeunes, sur un modèle inspiré des anciennes brigades de production: les participants ont préféré se tourner, après quelques saisons de fonctionnement, vers une forme de coopération plus souple et moins contraignante, l'entraide de type "ouvert", qui s'imposera d'ici peu comme la seule forme d'entraide impliquant spontanément les paysans.

Notes

1. Extrait du rapport présenté par le président Hồ Chí Minh lors de la III^e session de l'Assemblée nationale (01/12/1953), paragraphe concernant les effets bénéfiques de la Réforme agraire: "Dans le domaine militaire, les paysans montreront plus d'enthousiasme à participer à la résistance, ce qui permettra de grossir les effectifs de l'armée et de mobiliser plus facilement les travailleurs volontaires. Nos combattants tranquilisés sur le sort de leurs familles se battront avec plus d'acharnement" (1994, 170). À ce sujet, voir également la thèse de doctorat B. De Harting.

2. Extrait du rapport sur le projet de constitution révisée présenté par le président Hồ Chí Minh le 18/12/1959 (1994, 223): "L'expérience prouve que chez nous la coopération agricole doit passer par *les groupes d'entraide* et les coopératives de production agricole. C'est là une nécessité. Le développement à pas sûrs des groupes d'entraide et des coopératives mènera inmanquablement la coopération agricole au succès."

3. Sur ce dernier point, les travaux de M. Crozier et E. Friedberg sont particulièrement éclairants. Dans l'introduction de leur ouvrage *L'acteur et le système* (1977, 15), ces deux auteurs constatent: "Car, si l'action collective constitue un problème si décisif pour nos sociétés, c'est d'abord et avant tout parce que *ce n'est pas un phénomène naturel*. C'est un construit social dont l'existence pose problème et dont il reste à expliquer les conditions d'émergence et de maintien."

4. En revanche, l'expression *làm ruôm* ne peut être traduite, *ruôm* étant un terme local fréquemment utilisé dans les discussions portant sur l'entraide mais qui est inconnu en dehors de la province de Phú Thọ. S'agit-il d'une déformation de la prononciation du terme *ruông*, la rizière, qui se serait progressivement imposée dans le langage parlé au point d'être maintenant écrite? Ou bien, comme le suggère le Pr. Nguyễn Quang Ngọc s'agit-il d'un terme d'origine Thái ou Mường, deux ethnies auparavant fortement représentées dans cette région, qui serait passé dans le langage populaire Việt? Les linguistes rencontrés jusqu'ici n'ont pu confirmer l'une ou l'autre de ces deux hypothèses.

5. Au Nord-Viêt-nam, les unités de surface sont les suivantes: 1 *thước* = 24 m²; 1 *sào* = 360 m² = 15 *thước*; 1 *mẫu* = 3 600 m² = 10 *sào*.

6. Ce terme quelque peu disgracieux tente de caractériser un type de résidence particulier: au terme d'une période de cohabitation plus ou moins longue chez les parents de l'époux, le couple nouvellement marié construit sa propre résidence indépendante, mais sur une partie de la parcelle d'habitation appartenant au père du mari.

7. Traduit par nous, comme les autres extraits présentés dans ce texte.

8. En revanche, des variations apparaissent quant à la qualité des rizières et aux superficies de terres de colline distribuées à chaque foyer paysan.

9. Dans le delta du fleuve Rouge, R. Dumont constatait déjà dans les années 30 qu'un ouvrier récoltait un à deux *sào* par jour (1995, 272), la surface repiquée quotidiennement variant de 0,7 à 3 *sào* suivant la densité de repiquage adoptée.

10. Depuis deux ans, la culture du maïs a cependant fait une timide apparition, mais sur une surface qui reste négligeable.

11. Dans la mesure où nous connaissons chacun des foyers enquêtés, la classification en différents groupes ne s'est pas faite sur le seul critère d'âge mais a également tenu compte de la main-d'œuvre disponible.

12. Nous ne pouvons détailler ici les différents aspects du mouvement d'émigration qui prend place dans une stratégie plus globale de diversification des activités du foyer. Pour plus de précisions, on pourra se reporter à un article à paraître dans un numéro thématique du B.E.F.E.O. consacré aux villages du Nord-Viêt-nam: "Mobilité économique et ancrage au village".

13. Bien qu'incomplètement développé, cet aspect est plus largement abordé dans une publication précédente (Tessier 1997).

14. Sur ce thème, les résultats de la première enquête ne sont pas fiables.

15. Les découpages internes des villages du delta du fleuve Rouge auxquels se réfèrent les deux auteurs ne sont pas identiques à ceux des villages de collines situés dans la Moyenne Région.

16. Il s'agit d'un système relativement complexe dont nous ne pouvons ici détailler les principes et qui fera l'objet d'une publication ultérieure.

17. M. Olson (1978, 75) insiste sur l'importance décisive de la taille des groupes dans la conduite de toute action collective. Il en vient ainsi à écrire: "L'efficacité supérieure des groupes relativement petits – les groupes 'privilegiés' et 'intermediaires' – est confirmée aussi bien par l'observation et l'expérience que par la théorie."

18. À ce sujet, A. Wickerman remarque que si l'adhésion forcée aux équipes d'entraide, par le recours à des moyens de pressions et des mesures coercitives, a permis en 1956 d'y intégrer plus de la moitié de la paysannerie nord-vietnamienne (1986, 126), la chute brutale et rapide du nombre de ces groupes en 1957 laisse penser que leur existence était plus virtuelle que réelle, les paysans n'étant pas convaincus des avantages qu'elles représentaient (1986, 128-129).

19. Extrait d'un discours prononcé le 19/12/1954 par le président Hồ Chí Minh (1994, 190): "Ainsi nous vaincrons à coup sûr dans notre travail de consolidation de la paix, de réalisation de la réunification, de parachèvement de l'indépendance et de la démocratie dans tout le pays." Priorité affichée dans le préambule de la constitution du Viêt-nam de 1959 (1995, 37-38): "Le Sud, par contre, reste encore sous la domination des impérialistes et des féodaux, le pays demeure provisoirement divisé en deux zones. La révolution vietnamienne se déroule dans une nouvelle conjoncture. Notre peuple doit s'employer de toute son énergie à consolider le Nord, à le conduire vers le socialisme, et à continuer la lutte pour la réunification pacifique de la Patrie et l'achèvement de la révolution nationale démocratique dans tout le pays."

20. Le Parti des Travailleurs ne prend le nom de Parti Communiste Vietnamien qu'en 1976, après la réunification.

Bibliographie

ANONYME

1995 – *Les constitutions du Viêt-nam: 1946 - 1959 - 1980 - 1992*, Hà Nội, Thế Giới, 216 p.

AUBERT Claude

1980 – *L'entraide en Chine Rurale*, Paris, INALCO, 103 p.

1982 – "Entraide spontanée, entraide provoquée en Chine Rurale", Paris, *Annales E.S.C.* 37^e année, n° 3 (mai-juin), pp. 407-433.

BALFET Hélène et BROMBERGER Christian

1976 – "Dimension de l'espace et forme d'entraide: le quartier Cévenol" in *L'autre et l'ailleurs: hommage à Roger Bastides*, Paris, Berger-Levrault, pp. 117-136.

CONDOMINAS Georges

1980 – *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Flammarion, 539 p.

CROZIER M. et FRIEDBERG E.

1977 – *L'acteur et le système*, Paris, Ed. du Seuil, 500 p.

ĐÀO Thê Túan

1997 – “Les transformations rurales récentes au Viêt-nam”,
Cahier Agriculture et Développement, numéro Spécial Viêt-nam,
n° 6, Montpellier, pp. 13-18.

DE HARTING Bertrand

1996 – *Indépendance et dépendance, puissance et impuissance vietnamienne: le cas de la République démocratique du Viêt-nam*,
Paris, thèse de Doctorat, université de Paris I, 853 p.

DU Van Chau

1998 – “Redistribution foncière et différenciation sociale au Viêt-nam”,
Revue Tiers Monde, n° 153, t. XXXIX, Paris, pp. 161-174.

DUMONT René

1995 (rééd. de 1935) – *La culture du riz dans le delta du Tonkin*,
Patani, Grand Sud, Prince of Songkla University and CNRS, 592 p.

FONTENELLE Jean Philippe

1998 – “L’eau de l’État et l’eau des villages: l’exemple de
l’hydraulique du delta du fleuve Rouge”, *Sociétés rurales et
environnement*, Paris, Karthala, GRET et Regards, pp. 75-95.

GODBOUT Jacques T. et CHARBONNEAU Johanne

1993 – “La dette positive dans le lien familial”, *Ce que donner veut
dire*, Paris, La Découverte, pp. 235-256.

HỒ CHÍ MINH

1994 – *Ecrits (1920-1969)*, Hà Nội, Thế Giới, 383 p.

KERKVLiet Benedict

1998 – “Building cooperatives in rural Vietnam 1955-1961: why did
peasants join?”, Hanoi, International Conference on Vietnamese
Studies 15-17 July, 13 p.

LE Thanh Khoi

1978 – *Socialisme et développement au Viêt-nam*, Paris, P.U.F., 452 p.

LÊ Duan

1994 – *Ecrits 1960-1975*, Hà Nội, Thế Giới, 524 p.

MAUSS Marcel

1991 – *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., 482 p.

NGUYEN Duc Truyên

1993 – *Les effets de la politique économique vietnamienne sur les
modes de vie paysans dans la région du delta du fleuve Rouge*,
Paris, mémoire de D.E.A, EHESS, 115 p.

NGUYỄN Đức Nhuận

1992 – “Le district rural vietnamien ou l’État en campagne”,
*Habitations et habitat d’Asie du Sud-Est continentale: pratique et
représentation de l’espace*”, Paris, L’Harmattan, pp. 345-376.

OLSON Mancur

1978 – *Logique de l’action collective*, Paris, P.U.F., 199 p.

PHAN Huy Lê

1997 – *The country life in the Red River delta*, Hà Nội, Thế Giới,
122 p.

ROYER Claude

1970 – *La communauté rurale*, cours donné à la faculté des Lettres
et Sciences humaines de Besançon (U.V. de Sociologie), Besançon,
60 p., multigraphié.

RANGLES W.G.L.

1983 – “La réciprocité en Afrique Bantu”, *Annales E.S.C.* n° 6
(novembre-décembre), 38^e année, Paris, pp. 1320-1326.

SCOTT James C.

1976 – *The Moral Economy of the Peasant Rebellion and
Subsistence in Southeast Asia.*, New Haven and London, Yale
University Press, 246 p.

TRẦN Đức

1994 – *Hợp tác trong nông thôn xưa và nay*, Hà Nội, Nhà xuất bản
nông nghiệp, 232 p.

TRẦN Phương

1968 – *Cách mạng ruộng đất ở Việt Nam*, Hà Nội, Nhà xuất bản
Khoa Học Xã Hội, 217 p.

TRẦN Từ

1984 – *Cơ cấu tổ chức của làng Việt ở Bắc Bộ*, Hà Nội, Nhà xuất
bản Khoa Học Xã Hội, 163 p.

TESSIER Olivier

1996 – “Aperçu de la dynamique de constitution de l’espace habité
d’un village du Nord Việt-nam”, *B.E.F.E.O.*, n° 83, Paris, pp. 286-298.
2000 – “Mobilité économique et ancrage au village”, *Bibliothèque
Vietnamienne E.F.E.O.*, Hanoi, 29 p. (à paraître).

TRƯỜNG Chinh

1994 – *Ecrits (1946-1975)*, Hà Nội, Thế Giới, 795 p.

VESIN Dominique

1992 – *Histoire du fleuve Rouge: 1890-1945*, Paris, mémoire de Maîtrise, université de Paris VII, 353 p.

VO Nguyễn Giap

1978 – “Les erreurs commises dans la réforme agraire et leurs sources” in *Socialisme et développement au Viêt-nam*, Lê Thanh Khoi éd., Paris, P.U.F., pp. 60-69.

WICKERMAN Andrew

1986 – *The Fate of the Peasantry*, New Haven and London, Yale University Press, 373 p.

YVON-TRẦN Florence

1994 – *Une résistible collectivisation 1959-1988*, Paris, thèse de Doctorat, université de Paris VII, U.F.R. Géographie, Histoire, Science de la société, 218 p.